

Séance du 28 juin 2017

Date de convocation : 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, et le vingt-huit du mois de juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 29/06/2017

Présents : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Christophe GUICHARD, François MAILLOT, Alexandre ORMAUX, Éric FAUCHON, Marie PASCAL, Stéphanie JUPILLE, Armand FALVO.

Absent Excusé :

M a été élu secrétaire.

2017-27

Objet : Modifications budgétaires – Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..	480.07 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	480.07 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		480.07 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		480.07 €

2017-28

Objet : Choix des travaux de voirie retenus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de retenir les devis pour les travaux suivants : Création d'une place handicapée en enrobé à la salle des fêtes ; rechargement, réparations localisées et reprise complète de la voie communale de la Lotière.

2017-29

Objet : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de retenir l'entreprise STPI - BP21 – 70250 RONCHAMP, pour la réalisation des travaux de voirie (Création d'une place de parking handicapée en enrobé à la salle des fêtes ; rechargement, réparations localisées et reprise complète de la voie communale de la Lotière).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis qui s'élèvent en TTC à 2 190.00 € : Création d'une place de parking handicapée en enrobé à la salle des fêtes, 15 838.20 € : rechargement, réparations localisées et reprise complète de la voie communale de la Lotière.

2017-30

Objet de la délibération : Renforcement du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communal d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications issu du poste "CALVAIRE" 1^{ère} tranche / 2^{ème} tranche (B 5688 — B 6600).

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "CALVAIRE", relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- la mise en place d'un poste de transformation de type cabine basse, équipé d'un transformateur d'une puissance de 250 kVA, et son raccordement souterrain au réseau existant 20 kV long d'environ 340 mètres ;
 - le renforcement en souterrain d'environ 230 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur ;
 - la fourniture, la pose et le raccordement de 4 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 7038, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé d'une lampe à vapeur de sodium d'une puissance de 70 W,
 - la fourniture, la pose et le raccordement de 2 luminaires sur poteau béton, équipé d'une lampe à vapeur de sodium d'une puissance de 70 W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et techniques, le luminaire type ECLAT, Classe 2, IP 66, IK08, équipé d'une lampe à vapeur de sodium d'une puissance de 70W, ULOR <3%, d'une efficacité lumineuse >70lum/W, teinte RAL 7035(couleur gris standard).

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) APPROUVE le programme des travaux présentés par Monsieur le maire sous condition que les 2 permis d'aménager soient validés.

2) DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.

3) AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.

4) DECIDE de retenir, d'une part, les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le maire pour leurs qualités esthétiques et techniques, d'autre part, la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge Monsieur le maire de signer les actes d'engagement de ces marchés.

5) AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à passer avec Orange.

6) S'ENGAGE à prévoir au budget les crédits nécessaires.

2017-31

Objet : Modifications budgétaires – Budget communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		20 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		20 000.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		20 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		20 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre les membres présents
 Pour copie conforme

Le Maire
 Frédéric CHAPUIS

